



RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 057-834329328-20260629-20_2026-BF

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 20/2026

SÉANCE DU LUNDI 29 JUIN 2026

Sous la présidence de Madame Véronique KREMER, Présidente

Administrateurs : 19

En fonction : 19

(Convoqués le jeudi 18 juin 2026)

Présents : 10

Absents : 9

(Pouvoirs : 5)

Présents : Madame Véronique KREMER, Messieurs Jean BAUCHEZ, Antoine DORR, Michel LISSMANN, Thierry PERNET, Roger PEULTIER, Tanguy SERVAIS, Dimitri SOKOLOWSKI, Bernard STAUDT, Lucien VETSCH.

Absents excusés :

Nathalie CASCIOLA	(pouvoir donné à Thierry PERNET)
François HENRION	(pouvoir donné à Roger PEULTIER)
Nathalie HESSE	(pouvoir donné à Véronique KREMER)
Thierry HORY	(pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Salvatore TABONE	(pouvoir donné à Dimitri SOKOLOWSKI)
Claire ANCEL, Olivier MITZNER, Damien THIEL, Frédéric NAVROT	

OBJET : FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N° 1

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz qu'afin de permettre de poursuivre le cycle budgétaire 2026 à l'équilibre et de prendre en compte la sortie de l'actif d'un bien obsolète mais non encore amorti, il convient d'effectuer quelques ajustements qui sont retracés dans les tableaux présentés ci-dessous.

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
C/657-042	3 868,33 €		
C/6588-65	19 000,00 €		
C/6817-68	15 689,00 €		
C/6815-68	-38 557,33 €		
	0,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
C/2031-20	3 868,33 €	C/22315-040	3 868,33 €
	3 868,33 €		3 868,33 €

Madame la Présidente propose au Conseil d'Administration d'approuver cette décision modificative n°1.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu la délibération n° 3/2026 du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz en date du 28 janvier 2026 adoptant le budget primitif 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'effectuer quelques ajustements sur le Budget 2026,

DÉCIDE d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 conformément aux tableaux ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES		RECETTES	
C/657-042	3 868,33 €		
C/6588-65	19 000,00 €		
C/6817-68	15 689,00 €		
C/6815-68	-38 557,33 €		
	0,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
C/2031-20	3 868,33 €	C/22315-040	3 868,33 €
	3 868,33 €		3 868,33 €

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 29 juin 2026,

La Présidente,



Véronique KREMER

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.